

AJOUT AU MANDAT DE NÉGOCIATION – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP)

AU:	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance	
RÉUNION:	Les 25 et 26 novembre 2013	
DE:	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture	
DÉCISION RECHERCHÉE :	Approbation du Conseil d'administration	pour :
PROCHAINES ÉTAPES :	Présentation de l'enveloppe monétaire au SCFP en considération de la réalité budgétaire de la Société Radio-Canada.	
DATE:	Le 22 novembre 2013	s.18(b) s.21(1)(b) s.21(1)(c) s.21(1)(d)

1 CBC 🏶 Radio-Canada



- La convention collective conclue entre Radio-Canada et le SCFP est en vigueur jusqu'au 20 septembre 2015.
- Le protocole d'entente, signé le 10 janvier 2013, prévoit qu'au 23 septembre 2013 il y aura : « réouverture de la convention collective pour les deux (2) prochaines années (2013-2014 et 2014-2015) et ce, uniquement pour les clauses monétaires ayant une incidence sur le salaire et le tarif dentaire ».



ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

s.18(b)

s.21(1)(b)

s.21(1)(c)

s.21(1)(d)



s.18(b) s.21(1)(b) s.21(1)(c) s.21(1)(d)

AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

AVANTAGES

RISQUES



AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

Aucune autre option envisagée pour le moment.



CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Convenir d'une entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'intérieur du mandat obtenu du conseil d'administration
- Les résultats des négociations seront inscrits au rapport trimestriel des relations industrielles présenté au Conseil.

s.18(b) s.21(1)(b)

s.21(1)(c)

s.21(1)(d)



Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil que l'ajout au mandat de négociation avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) soit approuvé tel que présenté.